



---

CHANCELLERIE D'ÉTAT

CHARGÉE

DE COMMUNICATION

---

## EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

### Dès la rentrée scolaire d'août 2003, les cultures religieuses et humanistes seront enseignées dans les leçons d'histoire

La chancellerie d'Etat communique :

Dès la rentrée scolaire d'août 2003, l'enseignement des cultures religieuses et humanistes (ECRH) sera introduit dans le cadre des leçons d'histoire dès le degré 6. Des activités consacrées aux Hébreux et aux débuts du christianisme ont ainsi été élaborées afin de compléter les moyens d'enseignement existants. Rédigées dans un souci d'objectivité, de neutralité et de respect des convictions de chacun, ces activités sont entièrement conformes à la tradition de laïcité de l'école neuchâteloise. Dépourvues de toute forme de prosélytisme, elles reposent sur les principes de l'approche historique et comparative.

*"L'enseignement des cultures religieuses et humanistes va permettre de jeter les bases d'un véritable dialogue des cultures",* note le conseiller d'Etat M. Thierry Béguin, chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles (DIPAC). Cette démarche s'inscrit en outre dans le cadre de la Déclaration sur les finalités et objectifs de l'Ecole publique adoptée en janvier dernier par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin. Cette déclaration vise à prendre en compte et à rendre accessible la connaissance des fondements culturels, historiques et sociaux, y compris les cultures religieuses, afin de permettre aux élèves de comprendre leurs propres origines et celles des autres.

#### **Préoccupation partagée par le Conseil d'Etat**

Au niveau romand, seuls les cantons de Genève et de Neuchâtel, cantons laïques, ne proposaient pas de leçons de religion dans la grille horaire.

A la suite d'une question adressée au Conseil d'Etat en mai 1996 par Mme Michèle Berger-Wildhaber et du dépôt d'un projet d'enseignement des cultures religieuses et de l'humanisme par les trois églises reconnues auprès du gouvernement en août 1997, une commission des cultures religieuses a été mise sur pied par le Service de l'enseignement secondaire. Son mandat: créer un concept général d'enseignement des cultures religieuses destiné aux degrés 6 à 9, définir un programme et préparer un matériel

didactique. Les travaux de la commission ont été rendus fin 1998 et un an plus tard, le DIPAC décidait d'intégrer l'étude des religions dans le cadre des leçons d'histoire.

La mise en œuvre des objectifs, des programmes et des moyens d'enseignement a été confiée au groupe "Cultures religieuses et histoire-SEC 6 à 9"; il s'agissait de recenser les nombreux éléments de culture et les moyens d'enseignement utilisés dans les écoles de secondaire 1 afin de dresser un catalogue des lacunes et d'y remédier.

Il a ainsi été décidé d'apporter en 6<sup>ème</sup> année un complément sur le judaïsme (15 périodes) et sur la naissance du christianisme (5 périodes). Un enrichissement des religions orientales devra en outre être créé pour la 9<sup>ème</sup> année. Les parties consacrées à l'islam et à l'humanisme sont déjà bien présentées, respectivement en 7<sup>ème</sup> ainsi qu'en 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> année.

Dès octobre 2000, deux enseignants ont été mandatés afin de rédiger des fiches didactiques. Destinés aux élèves et aux maîtres, ces documents portent sur l'histoire des Hébreux dans l'Antiquité et sur les débuts du christianisme. Effectué au printemps 2002 dans une dizaine de classes, un test a été opéré, qui s'est révélé concluant.

### **Une formation pour les enseignants**

Depuis ce mardi 6 mai, 120 enseignants de 6<sup>ème</sup> année vont recevoir une information sur l'historique du concept ECRH, sur le programme et les objectifs, ainsi que sur la manière d'aborder les thèmes des Hébreux et des débuts du christianisme. Deux autres modules de formation sont disponibles mais facultatifs dans le cadre de la formation continue HEP-BEJUNE ; il s'agit de cours et de séances d'échanges.

Cette formation a été mise sur pied afin que dès la prochaine rentrée scolaire, l'ECRH soit dispensé dans le respect des opinions, des convictions et des traditions des élèves et de leurs parents.

Neuchâtel, le 6 mai 2003